

Direction générale adjointe aux territoires

Réunion du 19 novembre 2021
N° 306

PLAN ENVIRONNEMENT

**Signature de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » et Plan d'actions
« Saône-et-Loire sans perturbateurs »**

OBJET DE LA DEMANDE

Rappel du contexte

Un des objectifs du Plan Environnement 2020-2030 est d'agir pour un environnement plus sain et valoriser des actions et en développer de nouvelles qui s'intègrent parfaitement dans l'esprit de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau environnement santé (RES). Cette association rassemble déjà quatre régions, six Départements et près de 200 villes engagés à agir sur cinq points :

1. Restreindre l'usage des produits phytosanitaires et biocides contenant des perturbateurs endocriniens ;
2. Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens ;
3. Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens ;
4. Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics ;
5. Informer chaque année les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

La signature de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau environnement santé (RES) qui s'en suit met en avant les convictions du Département au titre de ses interventions dans deux domaines fondamentaux, bien ancrés en Saône-et-Loire : la santé et l'environnement.

Ainsi, à titre d'exemples, le Département :

- assure la protection sanitaire de la mère et de l'enfant par l'intermédiaire de son service de Protection maternelle et infantile (PMI),

- permet à 80 % des Saône-et-Loiriens d'être à moins de 15 minutes d'un lieu de consultation, depuis la création en 2017 du Centre de santé départemental. Celui-ci enrichit son offre médicale par l'installation de nouvelles spécialités et le développement de la télémédecine,
- est adepte du Zéro phyto depuis 2013, soit bien avant que la loi n'en fasse une obligation,
- promeut et soutient l'agriculture de proximité et de qualité et le développement des circuits alimentaires locaux, soucieux de garantir la qualité des repas des collégiens,
- conduit également de nombreuses actions favorables à la protection des ressources et permettant de garantir la qualité environnementale du cadre de vie des Saône-et-Loiriens : le développement des modes doux, la préservation de la biodiversité avec le Plan Nature, des collèges et des bâtiments à haute qualité environnementale...

PRESENTATION DE LA DEMANDE

En signant la Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » et en la déclinant dans un Plan d'actions, le Département appelle les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités locales à se saisir de la question des perturbateurs endocriniens. Il propose aux Saône-et-Loiriens des solutions et des alternatives faciles à mettre en place à la maison dans le but de limiter leur exposition.

1. Limiter la présence des perturbateurs endocriniens dans notre environnement quotidien, un enjeu de santé publique

Les perturbateurs endocriniens sont des substances exogènes de synthèse qui interfèrent dans le fonctionnement des hormones. En affectant potentiellement différentes fonctions de l'organisme, ils ont des effets néfastes sur la santé humaine : troubles de la croissance, du développement sexuel ou neurologiques, certains cancers et maladies chroniques. Omniprésents dans de nombreux objets et produits de la vie courante, tels que certains produits ménagers, détergents, cosmétiques, d'hygiène, de traitement des cultures intensives et alimentaires mais aussi dans l'air que nous respirons, nous sommes confrontés quotidiennement aux perturbateurs endocriniens. Méconnus il y a encore quelques années, de nombreuses études nous alertent aujourd'hui sur cet enjeu de santé publique et les précautions à prendre par rapport aux pollutions.

Une vigilance s'impose. Il nous faut changer nos habitudes, comprendre et réapprendre les bons gestes pour progressivement diminuer notre exposition et celle des générations futures.

2. Accompagner les Saône-et-Loiriens dans les transformations en cours et en particulier les publics les plus sensibles et vulnérables (enfants, adolescents et femmes enceintes)

La mobilisation des professionnels de santé, des Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), des Relais petite enfance (RPE) et des parents, figure parmi les actions prioritaires à mettre en œuvre. Le rôle du Département est prépondérant s'agissant de mobiliser et accompagner les professionnels et les familles, là où le sujet est le plus sensible. Les jeunes enfants, les femmes enceintes et les adolescents sont plus vulnérables.

Le Département affiche en outre la volonté de préserver la santé et le bien-être des Saône-et-Loiriens en considérant les vulnérabilités de chacun.

Ainsi, il est proposé que le Département signe la Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » jointe en annexe du présent rapport et s'engage dans un Plan d'actions concret valorisant des interventions déjà engagées et développant de nouvelles mesures. Le Département a délimité le périmètre de son action en faveur d'un territoire sans perturbateurs endocriniens à 4 axes majeurs de politiques publiques :

- Axe 1. Réduire le risque subi en agissant là où l'exposition aux perturbateurs endocriniens est la plus prégnante: agir pour une alimentation et un environnement sain dans les collèges et auprès des ménages

A titre illustratif, le Département s'engagera dans une démarche de remplacement de tous ses ustensiles et matériels en plastique dans les collèges, de labélisation « Ecocert en cuisine » et lancera un Projet alimentaire territorial.

- Axe 2. Appeler les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités à se saisir de la question des perturbateurs endocriniens

Ainsi, le Département organisera des formations et élaborera des supports d'information pédagogique pour les publics cibles et facilitera auprès des collectivités la prise en compte des perturbateurs endocriniens dans les bâtiments recevant des jeunes publics.

- Axe 3. Agir en tant que Département écologiquement responsable et investi dans l'exemplarité des politiques publiques qu'il porte

Le Département surveille la qualité de l'air intérieur de ses collèges et établissements recevant du public, développe une politique d'achat plus vigilante sur les produits grâce aux labels sans perturbateurs endocriniens et expérimente de nouvelles pratiques de nettoyage.

- Axe 4. Accompagner et informer de manière positive en proposant à chacun, des solutions, des alternatives : accompagner pour provoquer le changement.

Le Département travaillera avec les acteurs locaux concernés pour amener les familles à de nouvelles pratiques dans leur logement, dans leurs gestes du quotidien avec des ateliers, des défis, des supports d'informations pratiques.

L'ensemble du Plan d'actions (actions, calendrier, moyens) est joint en annexe du rapport. Il pourra faire l'objet d'éventuels compléments et ajustements en fonction de l'évolution du contexte, de l'état d'avancement, de la mobilisation des partenaires et des résultats obtenus.

Le suivi de la Charte et son application fera l'objet d'un bilan annuel.

Je vous demande de bien vouloir :

- m'autoriser à signer la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau environnement santé, en annexe de ce rapport,
- approuver le Plan d'actions « La Saône et Loire sans perturbateurs endocriniens » joint en annexe de ce rapport.

Le Président,
André ACCARY

Charte d'engagement :

Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

OBJET : Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

CONSIDERANT :

Que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont « *des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* » (OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les Perturbateurs Endocriniens comme « *une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution* »

Que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « *Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens* »

..... s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

1/ Dans un premier temps, restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions

2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens

3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens

4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics

5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

Par cet acte, la ville ou le territoire consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

POUR VOUS, le DÉPARTEMENT agit!



Plan de Saône-et-Loire sans perturbateurs endocriniens
Mon environnement, ma santé

Plan envi- ronnement

de Saône-et-Loire
2020/2030



www.saoneetloire71.fr

Axe 1 : Réduire le risque subi en agissant là où l'exposition aux Perturbateurs endocriniens est la plus prégnante

Orientation 1.1. Zéro plastique à table ! Réduire les expositions subies

Action 1. Supprimer toute la vaisselle en plastique dans les collèges et les lieux qui accueillent du public

Moyens d'action	Conditions réussite	Principaux livrables	Budget prévisionnel		Echéancier
			Fonct.	Inv.	
Etudier et faciliter le remplacements des ustensiles plastiques (contenants de cuisson, réchauffe et service) et créer un groupement d'achats	> Mobiliser les collèges et autres établissements	<ul style="list-style-type: none"> > Réaliser un benchmark fournisseurs > Créer un groupement d'achats de collèges et d'Etablissements Recevant des Publics (2023) > Lancer les 1ères commandes 		Le bonus Agrilocal actuel pourrait couvrir ce remplacement	2022 à 2023
Tester la mise en place et promouvoir progressivement les Salad'bar* et le service à l'assiette 2021. Mâcon/Schuman 1er collège testé <i>* 1 seule assiette pour l'entrée et le plat principal</i>	> Trouver un équilibre entre la capacité à absorber plus de vaisselle en plonge/élève, la prise en compte de l'ergonomie au travail et l'utilisation de vaisselle sans Perturbateurs endocriniens	Diagnostic des sites et propositions des collèges à équiper selon une programmation		Coûts intégrés dans les programmes actuels	2022 à 2023

Axe 1 : Réduire le risque subi en agissant là où l'exposition aux perturbateurs endocriniens est la plus prégnante

Orientation 1.2 Local et de qualité ! Manger sain au quotidien

Action 2. Accroître la quantité de produits sans perturbateurs endocriniens dans les repas proposés aux collégiens > Volet du futur Plan alimentaire territorial (PAT)

Moyens d'action	Conditions réussite	Principaux livrables	Budget prévisionnel		Echéancier
			Fonct.	Inv.	
<p>Expérimenter, dans 1 collège volontaire, l'obtention du niveau 1 du label Ecocert En cuisine*</p> <p><i>* 1^{er} cahier des charges français restauration collective Locale bio saine et durable > 10 % de bio + 10 composantes par mois + actions sur le gaspillage alimentaire, notamment</i></p>	<p>> Mobiliser tous les collèges</p>	<p>> Former les cuisiniers au cahier des charges Plusieurs collèges s'inscrivent déjà dans cette trajectoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Couches : 12,33% . St EX Montceau/Cité scolaire Digoin : 11,33 % . Buxy : 9,31% . Tournus : 1% ! 	600 €	+ 360 € si remise de diplôme	A partir de 2022
<p>Renforcer l'accompagnement des collègues dans leur politique d'approvisionnement*notamment en s'appuyant sur des partenaires (BioBourgogne)</p> <p><i>* 50 % signes officiels de qualité, d'origine, labels, Haute qualité environnementale, bio, ...</i></p>	<p>> Travailler en lien avec les collègues</p>	<p>> Suivi des approvisionnements</p>	8 400 € sur 4 ans + RH à mobiliser		A partir de 2022
<p>Diagnostiquer les produits locaux consommés par les collègues</p>	<p>> Travailler en lien avec les collègues</p> <p>> Associer les acteurs de l'alimentation</p>	<p>> Diagnostiquer les produits locaux consommés</p> <p>> Identifier les certifications et leur cahier des charges</p> <p>> Valoriser les produits de qualité sans perturbateurs endocriniens sur la plateforme Agrilocal</p>	Budget en lien avec le futur PAT + RH à mobiliser		2022 à 2024

Axe 2. Appeler les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités à se saisir de la question des PE

Orientation 2.1. Santé et environnement au quotidien ! Mobiliser les professionnels médico-sociaux

Action 3. Coordonner la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé et de la petite enfance

Moyens d'action	Conditions réussite	Principaux livrables	Budget prévisionnel		Echéancier
			Fonct.	Inv.	
Consacrer les prochaines journées des Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et des responsables des Relais petite enfance (RPE) organisées par le Département au thème des Perturbateurs endocriniens	> Travailler de concert avec la Caisse d'Allocations Familiales et les acteurs de santé et de petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> > Sélectionner une agence spécialisée dans le domaine pour organiser la manifestation > Intégrer un module PE dans les formations de 1^{er} agrément à destination des assistantes maternelles 	2 500 à 4 700 €		2022 - 2023
			2 500 à 4 700 €		
			Compris		

Action 4. Informer, sensibiliser les parents de jeunes enfants, les familles aux besoins spécifiques

Informier les agents des Protection Maternelle Infantile, du service social et les <i>Techniciennes de l'intervention sociale et familiale</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Limiter à 50 agents volontaires > Faire de cet événement une action structurante de l'accès à l'information sur la santé des parents empêchés 	> Sélectionner une agence spécialisée dans le domaine pour organiser l'événement	2 500 à 4 700 €		À partir de 2023
Repérer les temps propices à l'information* * Rencontres femmes enceintes et jeunes parents, cafés parents, ... Carnet de santé, courrier Bébé est là		> Créer des supports de communication	10 000 €		A partir de 2023

Orientation 2.2. Vigilance accrue pendant les 1 000 jours ! Soutenir les collectivités dans l'adaptation de leur(s) structure(s) d'accueil

Action 5. Soutenir les diagnostics et les travaux des crèches et des multi accueils

> Financer les diagnostics puis, les travaux, les équipements, ...	> Informer au préalable les CT de cette nouvelle possibilité de financement	> Voir Appel à projets Territoires 2022	Investissement ~ 2 500 € le diagnostic 1 crèche pilote, 8 satellites		2022 à 2023
> Faire appel à un prestataire pour faciliter la réalisation des diagnostics		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sourcing des prestataires ➤ Appui au cahier des charges 	Travaux et/ou équipements (dotation forfaitaire)	+	A partir de 2022

Axe 3. Agir en tant que Département écologiquement responsable et investi dans l'exemplarité des politiques publiques qu'il porte

Orientation 3.1. Achat exigeant, achat gagnant ! Intégrer l'absence de Perturbateurs endocriniens dans la commande publique

Action 6. Adapter les cahiers des charges d'achat de produits et de prestations de services

Moyens d'action	Conditions réussite	Principaux livrables	Budget prévisionnel		Echéancier
			Fonct.	Inv.	
Vérifier la garantie sans PE des écolabels exigés pour les produits courants dans le marché des produits d'entretien et des petits matériels	> Sécuriser les achats de produits utilisés par les agents du DpT	> Se référer à la liste des écolabels de l'Agence de transition écologique (ADEME) > Réaliser le suivi des produits commandés	-		A partir de 2021
Vérifier la compatibilité des produits et des services proposés lors de l'analyse du marché d'entretien des locaux du Département		> Se référer à la liste des écolabels de l'Agence de transition écologique (ADEME)	-		A partir de 2021

Orientation 3.2. Modes de travail, modes d'emploi ! Apprendre à faire autrement

Action 7. Intégrer la santé dans les projets d'aménagement

Enrichir les fiches environnementales pour construire ou rénover en connaissance de cause	> Informer les syndicats professionnels, relais d'infos auprès des artisans	> Former les agents > Faire le diagnostic des matériaux, équipements à éviter	4 500 à 10 000 €		A partir de 2022
Suivre la conformité de la Qualité de l'air intérieur dans les collèges et les ERP <i>Dernier contrôle > benzène, formaldéhyde, CO₂ 2018/2020</i>		> Exercer une vigilance par rapport aux seuils de conformité appelés à se durcir Inciter les collèges à contrôler le bon état des ventilations	-		2022 à 2023

Action 8. Sensibiliser les agents aux gestes anti-Perturbateurs endocriniens les plus essentiels

Unifier, relooker et mettre à jour la signalétique interne sur les éco-gestes		> Organiser des ateliers > Sensibiliser les occupants par des moyens innovants orientés usages	10 000 €		A partir de 2022
--	--	---	----------	--	------------------

Action 9. Aller encore plus loin dans l'adaptation de nos pratiques actuelles de nettoyage dans les collèges

Tester le Bio-nettoyage adapté à nos pratiques actuelles de nettoyage exemplaires		➤ Réaliser un benchmark fournisseurs et une étude de faisabilité ➤ Expérimenter diverses solutions pour comparer	-		A partir de 2022
--	--	---	---	--	------------------

Axe 4. Accompagner et informer de manière positive en proposant à chacun, des solutions, des alternatives

Orientation 4.1. Modes de vie, modes de faire ! Accompagner les bonnes pratiques

Action 10. Lancer Les défis Foyers à alimentation positive

Augmenter sa consommation de produits locaux sans PE, sans augmenter son budget !

Moyens d'action	Conditions réussite	Principaux livrables	Budget prévisionnel		Echéancier
			Fonct.	Inv.	
S'appuyer sur le maillage des Centres de santé, des Maisons des solidarités qui proposent déjà des ateliers sur l'alimentation Travailler sur le bénéfice social du groupe	> Sélectionner un territoire	> Solliciter les partenaires pour recruter les foyers, réaliser des ateliers, coordonner le suivi des équipes, ... > Sélectionner nos publics, notre territoire > Lancer et clôturer les défis	15 500 €		A partir de 2022

Action 11. Renforcer les modules éducatifs de santé par l'environnement

Compléter les animations familles existantes* en lien avec la thématique par un atelier spécifique santé environnement * Cosmétiques, zéro déchets, jardinage au naturel, ...		> Adapter les animations existantes en lien avec le sujet > Créer de nouveaux ateliers	-		2022 à 2023
Mobiliser les collègues autour de la création d'un guide d'achat des fournitures scolaires éco-responsables		> Faire appel à un prestataire, proposer des ateliers inter-collèges	4 350 €		A partir de 2023

Action 12. Communiquer sur la santé par l'habitat, source de contaminations chimiques par les perturbateurs endocriniens et les composés organiques volatiles, cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Proposer de réaliser en ligne le diagnostic de son environnement intérieur	> Aller à l'essentiel	> Réaliser le cahier des charges, le synopsis, mettre en ligne le jeu	10 000 €		2022 à 2023
---	-----------------------	---	----------	--	-------------

Orientation 4.2. Vous changez, nous aussi ! Communiquer clairement sur l'avancée et leur impact dans les territoires

Action 13. Informer chaque année les Saône-et-Loiriens de l'avancement des engagements pris

Evaluer le déploiement de notre politique d'accompagnement et son impact sur le territoire		> Définir nos indicateurs > Réaliser une infographie en ligne actualisée chaque année	-		A partir de 2022
--	--	---	---	--	------------------